



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Andréas Gross
Président
Commission des institutions politiques
Conseil National
3003 Berne

Réf. : MFP/14013990

Lausanne, le 10 janvier 2007

Consultation sur l'initiative parlementaire "Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution"

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud accuse réception du projet susmentionné et vous remercie de l'avoir consulté sur cet objet.

Le dossier explicatif au projet est éloquent dans son constat : le domaine de l'appui à la presse est extrêmement délicat et la formation d'un consensus très difficile. Le Conseil fédéral a d'ailleurs, vu la difficulté, décidé de ne pas maintenir une intervention fédérale dans ce domaine : c'est la raison pour laquelle votre Commission, en désaccord avec cette décision, a décidé de reprendre ce dossier et de formuler une proposition consistant à modifier la loi fédérale sur la poste (LPO).

La solution proposée par la Commission des institutions politiques est probablement la seule à pouvoir réunir le consensus politique nécessaire, c'est pourquoi le Conseil d'Etat du Canton de Vaud la soutient. Il prend cette position de principe en raison de sa conviction que certains organes de presse, à vocation régionale notamment, doivent être soutenus pour garantir une pluralité des opinions et une diffusion adéquate de ces dernières dans l'ensemble des régions du pays. L'un des critères retenus par le projet de modification pour cadrer les destinataires de l'aide est celui de la publication au moins hebdomadaire de la publication à caractère régional. Cette contrainte temporelle paraît excessive à certains organismes consultés, alors que d'autres souhaitent que le système actuel soit poursuivi, sans aucune extension.

Le Conseil d'Etat attire cependant l'attention de la Commission sur la fragilité, à moyen terme, de la solution retenue, puisqu'elle repose sur la loi sur la poste, dont on sait que le mandat sera certainement modifié en raison de l'ouverture de son marché à la concurrence des opérateurs privés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette prise de position, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de sa parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Charles-Louis Rochat

Vincent Grandjean

Copies

- SELT
- Office des affaires extérieures